

Entretien des trottoirs et caniveaux Pourquoi c'est compliqué ?

⚖️ Un cadre légal strict

Depuis le 1er janvier 2017, la loi Labbé interdit l'usage des pesticides chimiques par les communes sur les voiries et les espaces verts.

➔ L'entretien doit être 100 % manuel ou mécanique : c'est très chronophage et coûteux.



Nos moyens humains

6 agents techniques pour :

- 20 km de trottoirs
- 176 700 m² d'espaces verts
- 23 km de chemins communaux
- 3 500 m de haies
- 12 500 m² de cimetières
- 10 250 m² de bâtiments
- sur 32 km² de territoire

➔ Et encore, ces agents doivent aussi gérer les urgences, les manifestations, les réparations diverses...

💰 Un coût démesuré

En 2021, un chantier d'insertion a traité 1,5 km de trottoirs en 8 jours à 6-7 personnes :

👉 3 420 € pour 1,5 km

📊 Pour entretenir 20 km, il faudrait :

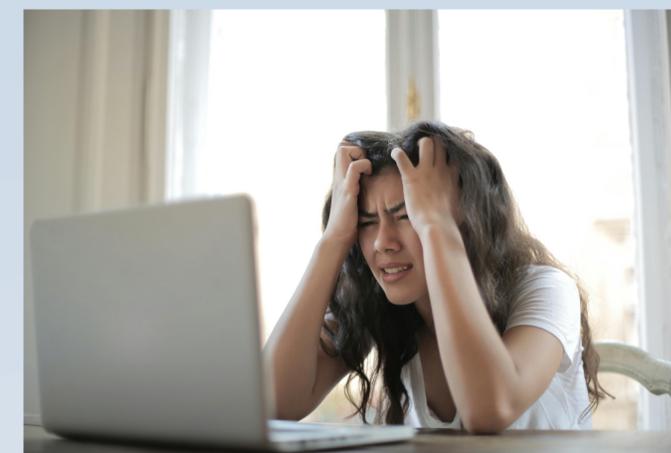
≈ 45 600 € / intervention

(soit plusieurs milliers d'heures de travail à chaque fois)

Un contexte budgétaire qui se dégrade

Baisse des recettes à venir (fermeture du site de Rosières)

Hausse des charges de personnel : +12 pts sur les cotisations retraites des fonctionnaires



🙏 **Conclusion : une responsabilité partagée**

L'entretien au droit de son terrain par le propriétaire ou le locataire est indispensable.

Sans cette participation, la commune ne peut matériellement pas tout faire.